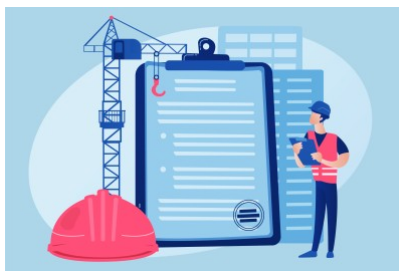

Programme de Formation

TX08 - L'assurance construction : prévention et gestion des sinistres



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 05/10/2026

fin 05/10/2026

Contenu pédagogique



Public visé

Cadres et agents des services de la commande publique;
Responsables juridiques et juristes;
Directeurs des services techniques et chefs de service.
Directeurs, cadres et agents en charge des constructions et des travaux.
Tout agent intervenant sur les constructions et marchés de travaux



Objectifs pédagogiques

Identifier les risques et les assurances liés à la construction et aux travaux
Connaître les obligations des constructeurs et maîtres d'ouvrage
Améliorer le plan de protection « assurances construction »
Maîtriser l'articulation entre ces différentes garanties afin de les actionner de façon optimale
Connaître les différents acteurs, leurs responsabilités respectives
Optimiser les actions du maître d'ouvrage afin de limiter les conséquences des malfaçons



Description

1. La garantie de parfait achèvement

Les clauses relatives à la GPA dans le CCAG applicables aux marchés publics de travaux

Les caractéristiques de la garantie

Sa source : les conditions de la réception et les constatations qui ont été faites



L'étendue de sa couverture : les réserves pour imperfections et malfaçons, la réception sous réserves

Le fonctionnement de la GPA

Le point de départ de la GPA (date d'effet de la réception, examen des formulaires EXE et commentaires)-
Les débiteurs de la GPA (analyse en fonction de la nature du titulaire, entreprise unique, groupement conjoint, solidaire, entreprise principale avec sous-traitant)

L'articulation de la GPA avec l'établissement et la notification du décompte général des travaux (notamment, dans la dernière refonte du CCAG avec le système du DGD tacite)

La jurisprudence récente : les précautions à prendre lors de l'établissement du décompte général afin de ne pas perdre les bénéfices de la GPA

La fin de la GPA et la libération des sûretés financières ou le remboursement de la retenue de garantie

La prolongation de la GPA

Les cas de prolongation prévus par le CCAG et mesures à prendre

Le blocage des sûretés financières

La mise en oeuvre des mesures coercitives, l'exécution aux frais et risques

2. Les garanties légales : bon fonctionnement et décennale

Les définitions légales

La garantie de bon fonctionnement liée aux éléments d'équipements

La garantie décennale liée aux ouvrages de bâtiment

La définition d'un désordre de nature décennal : analyse jurisprudentielle et application

Les acteurs de la garantie

Les « constructeurs » et constructeurs « non réalisateurs »

La responsabilité des constructeurs, présomption de faute et cas d'exonération

Le maître d'ouvrage, sa mission, ses responsabilités

Les cas d'immixtion, de « faute du maître d'ouvrage »

Les cas des cotraitants, des soustraitants

La réparation des dommages

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux existants et avoisinants

Les dommages immatériels et perte de jouissance

Le règlement d'un sinistre relevant de l'assurance de responsabilité décennale

Le point de départ des garanties

La garantie décennale obligatoire en capitalisation

L'exclusion de garantie

Les causes d'exonération de la responsabilité décennale

3. Les systèmes d'assurance

La dommage-ouvrage

L'obligation de souscription

La franchise

La mise en oeuvre de l'assurance dommage- ouvrage

Les assurances des entreprises et prestataires

L'assurance en responsabilité civile

L'assurance en responsabilité décennale

Les assurances collectives : assurances Tous Risques Chantiers, la Police Unique de Chantier

L'estimation et la réparation du dommage

L'expertise amiable légale de la dommage- ouvrage

L'interruption du délai de garantie

La prescription en matière d'assurance

Atelier : identifier les dommages relevant de l'assurance dommage-ouvrage à partir de situations issues de jurisprudences récentes



Prérequis

Une connaissance de base des marchés publics de travaux



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situations tirées du vécu des apprenants ainsi que la mise en oeuvre de cas pratiques.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra les jurisprudences analysées, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation d'évaluation des compétences

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.